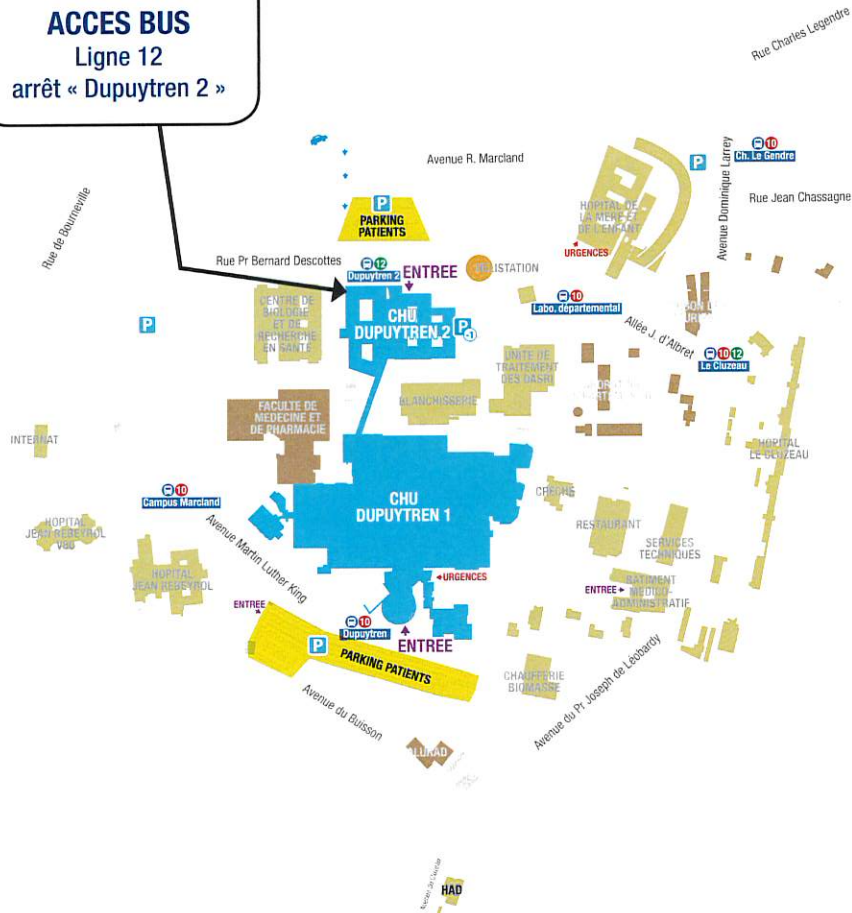


SITUATION

CLAT
CHU Dupuytren 2
Tél. : 05 55 05 86 48
CLAT@chu-limoges.fr

ACCES BUS
Ligne 12
arrêt « Dupuytren 2 »



CHU DUPUYTREN 2

Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

16 rue du professeur Bernard Descottes - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr

Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse de la Haute-Vienne (CLAT)



LES ACTIONS

Responsable du CLAT : Pr Boris Melloni
Chef de pôle : Pr Denis Sautereau

COM-DS-120C - PAO 03-12

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

PÔLE
thorax-abdomen

CHU
Centre hospitalier universitaire
Limoges

UNE ÉQUIPE MÉDICALE

Responsable du CLAT
Pr Boris Melloni

Praticiens hospitaliers
Dr Laurence Sagot
Dr Julia Ballouhey

UNE ÉQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE À VOTRE ÉCOUTE

Cadre de santé

Infirmière

Secrétaire médicale

Assistante sociale



Secrétariat

Tél. : 05 55 05 86 48

Fax : 05 55 05 86 49

Tél. assistante sociale : 05 55 05 63 37

e-mail : CLAT@chu-limoges.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Consultation uniquement
sur rendez-vous**

LES ACTIONS DU CLAT



- ▶ Dépistage gratuit de la tuberculose chez toute population, y compris à risque (personnes venant de pays à forte endémie...).
- ▶ Consultation médicale, radiographie pulmonaire, IDR (intra-dermo-réaction), test IGRA (quantiféron), mise en route des traitements, observance, suivi...
- ▶ Vaccination BCG.
- ▶ Réalisation d'enquêtes auprès de l'entourage des sujets tuberculeux, en collaboration avec le médecin déclarant.
- ▶ Participation aux recherches épidémiologiques.
- ▶ Accompagnement et information au malade et à son entourage : mode de transmission, suivi, règles d'hygiène...
- ▶ Campagnes d'information et actions de formation : milieux scolaires et universitaires, Institut de Formation aux Carrières Sanitaires et Sociales (IFCSS), EHPAD, foyers d'hébergement, centres sociaux...
- ▶ Accompagnement par une assistante sociale.
- ▶ Collaboration avec le Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires et la Tuberculose (CDMR-87), les médecins libéraux, le Conseil départemental...